

22 avr 2024 -09:20

Communication inclusive - Des vidéos en langue des signes expliquent les droits sociaux des personnes en situation de handicap

La Langue des Signes de Belgique Francophone (LSFB) est une langue officiellement reconnue depuis 2003 et constitue un moyen de communication essentiel pour de nombreuses personnes sourdes et malentendantes. Il en va de même pour Vlaamse Gebarentaal (VGT, *Langue des Signes Flamande*), qui a été reconnue en 2006. C'est pourquoi le SPF Sécurité sociale a lancé cette semaine 52 vidéos en langue des signes expliquant les questions les plus importantes au niveau fédéral pour les personnes en situation de handicap. *Avec ces 52 vidéos en Vlaamse Gebarentaal (VGT) et en Langue des Signes de Belgique Francophone (LSFB), les informations sur le site web de la DG Personnes handicapées (DG HAN) sont désormais encore plus accessibles à tous. Cela s'inscrit dans le cadre d'un engagement plus large en faveur d'une communication inclusive*", déclare Julie Clément, directrice générale de la DG HAN.

52 vidéos informatives

En juillet 2023, la Direction générale des personnes handicapées (DG HAN) du SPF Sécurité sociale a lancé son nouveau site web. Ce faisant, elle s'est efforcée d'assurer une accessibilité optimale. C'est pourquoi, le site est disponible dans les trois langues nationales (Français, Néerlandais, Allemand), il est accessible aux personnes malvoyantes et aux personnes aveugles, et des efforts ont été faits pour rendre tous les textes "faciles à lire et à comprendre".

|| L'un des principaux piliers de la vision de la DG HAN est d'assurer une communication accessible et claire pour tous, afin que chacun sache clairement ce à quoi il a droit. En rendant les informations de notre site web disponibles en VGT et LSFB dans cette deuxième phase, la DG HAN s'assure que les citoyens malentendants peuvent désormais accéder directement à nos informations, et ce d'une manière très accessible. La langue des signes est la première langue pour les personnes sourdes et malentendantes et donc la manière la plus accessible de traiter l'information. Nous voulons ainsi ||
montrer l'exemple à d'autres institutions.



Julie Clément
Directrice générale de la DG HAN

Coopération avec Doof Vlaanderen

Sur ces 52 vidéos, 26 ont été réalisées en langue des signes flamande et 26 en langue des signes de Belgique francophone en collaboration avec Doof Vlaanderen. Il s'agit d'une fédération d'organisations qui se consacre à l'égalité,

l'émancipation et au développement des personnes sourdes ou malentendantes et à la défense de leur langue (la langue des signes) dans la société. Ensemble, ces organisations ont décidé quels sujets devaient être convertis en vidéos en langue des signes et à quel endroit du site web les vidéos seraient le mieux mises en valeur. Le site couvre des sujets tels que les conditions de reconnaissance, la procédure de reconnaissance, l'allocation d'intégration, les revenus et la pension, etc. (liste complète en bas de page*)

"Doof Vlaanderen se réjouit de voir que la DG HAN a travaillé sur un site web accessible en langue des signes, de sorte que les personnes sourdes et malentendantes peuvent désormais trouver sur le site web toutes les informations nécessaires concernant leur demande d'allocation et/ou de reconnaissance de leur handicap. Doof Vlaanderen tient à remercier chaleureusement la DG HAN pour sa coopération constructive !" - Bart Verheyden, Politique et formation chez Doof Vlaanderen

Regardez les vidéos sur le site web

Pour la réalisation de vidéos de qualité, la DG HAN a collaboré avec une société de traduction spécialisée travaillant avec des interprètes sourds. Ces vidéos en langue des signes sont désormais disponibles sur le site web de la DG HAN à l'adresse www.handicap.belgium.be. Vous pouvez les trouver en allant sur la page d'accueil et en cliquant sur "Langue des signes" en haut à gauche. Ce bouton se trouve à côté des choix de langues "NL", "FR", "DE" et du bouton "Facile à lire". Si le site web est en néerlandais, vous accéderez à une page contenant des vidéos VGT. Si le site est en français, vous accéderez aux vidéos en LSF. La DG HAN souhaite ainsi à son niveau soutenir que les langues des signes sont des langues culturelles écrites au même titre que nos trois langues nationales .

Vous pouvez également y accéder directement via ce lien :
<https://handicap.belgium.be/fr/langue-des-signes-lsfb>

Vision de la DG HAN

Vers des services inclusifs

L'inclusion des personnes en situation de handicap et la promotion de leur autonomie sont au cœur de la vision et de la mission de la DG HAN. L'une des façons d'y parvenir est de s'assurer que les informations sont accessibles et claires pour tous, afin que chacun sache ce à quoi il/elle a droit. C'est pourquoi la DG HAN a mené des actions concrètes en faveur de l'inclusion au cours des dernières années, comme par exemple :

- L'amélioration de l'accessibilité physique des centres de reconnaissance du handicap
- L'utilisation de versions "faciles à lire et à comprendre" pour la plupart des communications écrites ;
- La révision des formulaires de contact et d'accueil pour les rendre plus conviviaux et compréhensibles ;
- La formation de tout le personnel de première ligne à la communication inclusive ;
- L'amélioration de l'accessibilité téléphonique par la mise en service d'un plus grand nombre de lignes, l'extension des heures d'ouverture et le recrutement de personnel supplémentaire pour répondre aux appels ;
- Révision du site web en 2023, afin de le rendre plus intuitif et accessible à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap.

Contact

Julie Clément

Directrice générale de la DG HAN

julie.clement@minsoc.fed.be

+3225286177 - 0496 59 77 41

Plus d'informations

- Site web de la DG HAN : www.handicap.belgium.be
- Lien direct vers les vidéos en langue des signes : <https://handicap.belgium.be/fr/langue-des-signes-lsfb>

*Liste complète des vidéos en langue des signes

- Qu'est-ce que l'allocation de remplacement de revenu (ARR) ?
- Qu'est-ce que l'allocation d'intégration (AI) ?

- Majoration des allocations familiales : où s'adresser ?
- Budget de soins ou allocation d'aide aux personnes âgées : où s'adresser ?
- Paiement de l'allocation
- Conditions de reconnaissance du handicap
- Comment fonctionne la procédure de reconnaissance ?
- Informations sur le délai de traitement
- Demande de révision
- Modification de votre situation personnelle
- Qu'est-ce qu'un recouvrement et comment renoncer à une dette ?
- Données personnelles
- Revenu et pension
- Modification de votre autonomie ou de votre capacité de gain
- Logement et famille
- Séjour à l'étranger
- Que faire si le bénéficiaire d'une allocation décède ?
- Carte de stationnement pour personnes handicapées
- Avantages fiscaux pour votre propre véhicule
- Carte nationale de réduction pour les transports publics
- Prestations d'autres services
- European Disability Card : qu'est-ce que c'est ?
- Contacter la DG HAN
- De l'aide près de chez vous
- Foire aux questions (FAQ)
- Manuel My Handicap

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be